

Le burkini oui mais

la polémique n'est pas close

Le burkini autorisé sur les plages

Vendredi 26 août, le Conseil d'Etat a ordonné la suspension de l'arrêté de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes) interdisant le burkini sur les plages. L'ordonnance du Conseil d'Etat précise que "l'arrêté litigieux a ainsi porté une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle".

Tout comme les maires de Villeneuve-Loubet, Fréjus ou Sisco vendredi, l'édile du Touquet a annoncé ce samedi qu'il continuerait à appliquer sur sa commune l'arrêté anti-burkini. Plusieurs maires, dont ceux de Nice (Alpes-Maritimes) et Fréjus (Var), ont annoncé vendredi soir maintenir leurs arrêtés anti-burkini, malgré la décision du Conseil d'Etat de suspendre l'arrêté similaire de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes). Beaucoup leur ont emboîté le pas, à l'instar des édiles de Leucate (Aude) ou Sisco (Haute-Corse). Ce samedi, c'est le maire du Touquet (Pas-de-Calais) qui a pris la même décision.